

(1)

(N° 206.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 MAI 1857.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE ⁽¹⁾.

Amendements présentés par M. ROUSSELLE.

ART. 70, N° 3°.

Après les mots : *maisons de refuge*, ajouter : *pour filles repenties*.
Retrancher les deux derniers paragraphes.

ART. 99.

Retrancher les deux derniers paragraphes.

(1) Projet de loi, n° 88 (session de 1855-1856).

Rapport, n° 83.

Amendements, n° 173, 189, 194 et 201.

Propositions préliminaires, n° 198.

Rapport sur des pétitions, n° 203.

Rapport sur des amendements, n° 204.